



Formulaire – Droit à l'image

Informations sur le droit à l'image

En Belgique, le droit à l'image relève de la réglementation sur la protection de la vie privée, mais aussi de l'article XI.174 du Code de droit économique. Selon cette législation, « ni l'auteur, ni le propriétaire d'un portrait, ni tout autre possesseur ou détenteur d'un portrait n'a le droit de le reproduire ou de le communiquer au public sans l'assentiment de la personne représentée ou celui de ses ayants droit pendant vingt ans à partir de son décès ». Nous souhaitons obtenir votre accord, par le présent formulaire, en vue de nous autoriser à éventuellement prendre, stocker et utiliser (dans les conditions décrites ci-dessous) des photographies et vidéos sur lesquelles vous figurez ou figure l'enfant dont vous êtes responsable¹. Votre consentement pourra être retiré à tout moment via l'adresse dpo@dison.be. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Pour toutes questions relatives à l'utilisation de vos données personnelles, veuillez consulter la Charte vie privée de la Commune disponible à l'adresse <https://www.dison.be/gdpr-view>.

Optionnel : les images (photos/vidéos) sont prises dans le cadre de l'évènement suivant :

Autorisation

Je soussigné(e), (prénom et nom), éventuellement parent / tuteur légal de (prénom et nom de l'enfant)

- ☐ N'autorise pas que des images sur lesquelles je figure/figure mon enfant soient utilisées.
- ☐ Autorise par la présente que des images (photos et vidéos) sur lesquelles je figure/figure mon enfant soient utilisées afin de valoriser les actions et le travail menés par la Commune de Dison, diffusées ou publiées dans des publications (journal, manuel, brochure de présentation, ...), sur le site internet, dans les médias (télévision, articles de presse, ...) et sur les réseaux sociaux.

Date

Signature

¹ Les droits d'exploitation visent tant les droits de reproduction, d'adaptation et de communication au public de tout ou partie des photographies et/ou vidéos définies ci-avant par toutes techniques et sur tous supports, en ce compris toute reproduction et communication sur un site Internet. La zone géographique où l'usage est autorisé est le monde. La durée de l'usage est fixée à 10 ans.